



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Fermete-et-ouverture,1063>

Fermeté et ouverture...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2002 - N° 1023 - juillet 2002 -

Date de mise en ligne : dimanche 14 janvier 2007

Description :

À qui Raffarin promet-il la fermeté, à qui promet-il l'ouverture ?

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

« Nous agirons avec fermeté et avec ouverture »

... C'est ce que l'on a pu entendre de la bouche de Jean-Pierre Raffarin lors de sa déclaration du 16 juin, au soir du deuxième tour des élections législatives.

Le Petit Robert définit la fermeté par « état de ce qui est assuré, décidé », « qualité d'une personne que rien n'ébranle » ou encore « qualité d'une personne qui a une autorité sans brutalité ». De son côté, l'ouverture peut être une « qualité de l'esprit ouvert » ou un « premier essai en vue d'entrer en pourparlers ». Comment peut-on être assuré, décidé, autoritaire et à la fois avoir l'esprit ouvert ? Comment quelqu'un que rien n'ébranle peut-il en même temps envisager d'entrer en pourparlers ? C'est ce que Jean-Pierre Raffarin a assurément oublié de nous expliquer.

Avec fermeté les jours pairs et avec ouverture les jours impairs, à moins que ce soit le contraire ? Avec fermeté pendant les heures d'ouverture et avec ouverture pendant les heures de fermeture, ou l'inverse ? Plutôt qu'une variation dans le temps, il s'agira plus sûrement d'une sélection à la tête du client comme cela se pratique déjà couramment. La fermeté pour les futurs retraités et l'ouverture pour les détenteurs de stock-options. La fermeté pour les pays endettés et l'ouverture pour les banques et autres groupes financiers en faillite. La fermeté pour les arracheurs de maïs transgénique et l'ouverture pour les membres de la FNSEA qui insultent la ministre et saccagent son bureau. La fermeté pour José Bové et l'ouverture pour Total-Fina-Elf et les dirigeants de l'usine AZF de Toulouse. La fermeté pour les sauvages et l'ouverture pour les délinquants financiers et les ministres mis en examen. La fermeté pour les victimes de la double peine et l'ouverture pour les violeurs blondinets. La fermeté pour les Palestiniens et l'ouverture pour les Israéliens. Etc. Au train où vont les choses et compte tenu du paysage politique des prochaines années, cette liste s'allongera certainement beaucoup d'ici la fin de la législature qui commence.